



COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO  
CANADIAN COMMISSION FOR UNESCO

[www.unesco.ca](http://www.unesco.ca)

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

**Inscription des falaises fossilifères de Joggins, Nouvelle-Écosse,  
à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO**

**Ottawa, le 9 juillet 2008.** Le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 32<sup>e</sup> session à Québec, a inscrit les falaises fossilifères de Joggins, en Nouvelle-Écosse, sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les falaises fossilifères de Joggins forment un site paléontologique de 689 hectares, situé le long de la côte de la Nouvelle-Écosse. Le site est décrit comme « les Galapagos du Carbonifère » pour sa richesse en fossiles de cette période géologique (354 à 290 millions d'années). Les falaises continuent de produire une quantité presque inépuisable de nouveaux et importants fossiles, dont une variété d'anciens reptiles et amphibiens, de même que les plus anciens escargots terrestres. Les plantes et animaux préservés documentent cette période dans l'histoire de la Terre, quand les animaux ont, pour la première fois, évolué de l'eau à la terre.

L'instrument international pour l'identification, la protection et la préservation du patrimoine est la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972. La Convention a établi la Liste du Patrimoine mondial en vue de reconnaître que certains lieux, naturels ou culturels, sont d'une importance suffisante pour que la communauté internationale dans son ensemble en assume la responsabilité. Le Canada adhère à la Convention depuis 1976 et compte à ce jour 15 sites du patrimoine mondial.

La Convention pour la protection du patrimoine mondial est la plus universelle de toutes les Conventions de l'UNESCO. Des 193 États membres de l'UNESCO, 185 l'ont ratifiée. Le Comité du patrimoine mondial est composé de 21 États parties à la Convention et est actuellement présidé par le Canada.

Parcs Canada a été désigné en 1976 en tant qu'organisme responsable de la mise en application de la Convention du patrimoine mondial au Canada. Pour plus de détails sur les falaises fossilifères de Joggins et cette désignation, veuillez consulter le site Web de Parcs Canada :

[http://www.pc.gc.ca/apps/cp-nr/release\\_f.asp?id=1220&andor1=nr](http://www.pc.gc.ca/apps/cp-nr/release_f.asp?id=1220&andor1=nr)

L'information sur la 32<sup>e</sup> session du Comité du Patrimoine mondial est disponible à <https://www.canada2008.ca/>

*La Commission canadienne pour l'UNESCO mène ses activités sous l'égide du Conseil des Arts du Canada. Elle sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile et cherche à promouvoir la participation d'organisations et de particuliers canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, la communication et l'information. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est la seule agence du Système des Nations Unies comprenant des commissions nationales assumant ce rôle dans chacun des États membres.*